

ARRÊTÉ N° AG 467-2023

**PORTANT AUTORISATION TEMPORAIRE D'ORGANISER UNE VENTE AU DÉBALLAGE
À L'OCCASION D'UNE SESSION DE RACHAT DE MÉTAUX PRÉCIEUX
A L'HÔTEL AVALLON VAUBAN – JEUDI 1^{ER} FÉVRIER 2024**

Le Maire d'AVALLON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie,
Vu le décret n° 2009-16 du 7 janvier 2009 relatif aux ventes au déballage et pris en application de l'article L.310-2 du code du commerce,
Vu l'arrêté du 9 janvier 2009 relatif à la déclaration préalable des ventes au déballage,
Vu la demande présentée par Monsieur Raphaël MONTOLIO, gérant de Trading EL/Rafy Gold, sise 13 rue des Emeraudes 69006 LYON, concernant l'autorisation d'organiser une vente au déballage à l'occasion d'une session de rachat de métaux précieux aux particuliers, le Jeudi 1^{er} Février 2024,

ARRÊTE

Article 1

Le requérant est autorisé à organiser une vente au déballage telle présentée à sa demande. Cette session se déroule dans les locaux de l'Hôtel «AVALLON VAUBAN » 53 rue de Paris à Avallon le Jeudi 1^{er} Février 2024.

Article 2

Le déclarant est informé que la durée maximale de la vente autorisée ne devra pas dépasser **deux mois** par année civile (articles R310-8 et 310-19 Code du Commerce).

Article 3

Cette autorisation est indépendante de toute autre autorisation qui pourrait être sollicitée dans le cadre de l'organisation matérielle de cette manifestation, notamment en ce qui concerne le respect des normes de sécurité.

Article 4

Madame le Maire d'Avallon et tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié dans les formes légales, affiché aux endroits habituels et transmis aux intéressés.

Article 5

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de deux mois après sa publication. Il peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

AVALLON, le 26 décembre 2023

Le Maire,



Jamilah HABSAOUI

Envoyé en préfecture le 28/12/2023

Reçu en préfecture le 28/12/2023

Publié le

ID : 089-218900256-20231226-AG467_2023-AR

S²LO